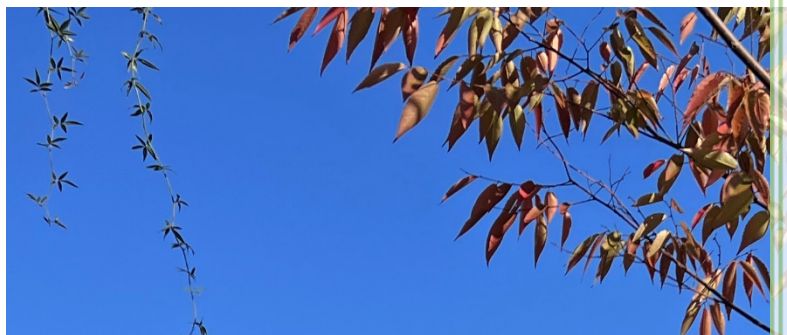


Budget Primitif

2025



Rapport de présentation



VILLE DE **BOIS-COLOMBES**

Table des matières

I-	Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2025.....	5
1.	La section de fonctionnement – des chiffres clés	6
2.	La section d'investissement – des chiffres clés	7
II-	Budget primitif 2025 : Présentation analytique.....	8
1.	La section de fonctionnement	8
1.1	Les recettes de fonctionnement	8
1.1.1	Les produits fiscaux :	8
1.1.2	Les produits des services :	10
1.1.3	Les dotations et participations :	11
1.1.4	Les autres produits :	12
1.2	Les dépenses de fonctionnement	13
1.2.1	Les charges de personnel :	14
1.2.2	Les moyens des services publics :	15
1.2.3	Les atténuations de produits :	16
1.2.4	Les subventions et contributions :	16
1.2.5	Les charges financières :	17
1.2.6	Les charges exceptionnelles :	18
1.2.7	Les dotations aux provisions :	18
1.2.8	Les dépenses d'ordre :	19
2.	La section d'investissement	19
2.1	Le financement de l'investissement	19
2.1.1	Les emprunts :	20
2.1.2	Les dotations et fonds divers :	20
2.1.3	Les subventions d'équipement reçues :	21
2.1.4	Les cessions :	21
2.1.5	Les mouvements d'ordre :	21
2.2	Les dépenses d'investissement	22
2.2.1	Les dépenses d'équipement :	23
2.2.2	Les dépenses financières :	27
III -	L'impact environnemental du budget primitif 2025	27
3.1	Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement	28
3.2	Impact des inscriptions du BP 2025 sur les objectifs environnementaux	29
IV -	Encours de dette & frais financiers	33

PRÉAMBULE

Le Budget 2025 de la Ville s'inscrit dans un contexte économique de ralentissement de l'inflation et de l'économie, de marché immobilier dégradé, de loi de finances encore en débat au niveau national, avec de potentiels impacts pour notre collectivité.

Pour autant, la Ville forte de sa discipline budgétaire, est en mesure de faire face à ces vents contraires, en protégeant le pouvoir d'achat des bois-colombiens, sans hausse d'impôt pour la 20^{ème} année consécutive, sans augmentation de sa dette, tout en maintenant la qualité des services, et un plan d'investissements d'avenir de 110 m€ sur 5 ans.

Pour rappel, le mandat actuel démarré en 2020 a connu les crises Covid, la guerre en Ukraine, énergétique, l'inflation, qui ont fortement impacté les finances des collectivités. Certaines ont réagi en réduisant leur investissement, s'endettant, augmentant les impôts, fermant des services (ex : piscines, éclairages publics). La ville de Bois Colombes a immédiatement pris la mesure de ces crises et a su mener les actions pour en absorber les impacts, sans remettre en cause ses engagements du mandat.

Ainsi l'année 2025 débute sur un résultat 2024 en ligne avec tous nos objectifs, à savoir un résultat cumulé de 14,3 M€, dont 7,5 M€ en fonctionnement, issu de la bonne gestion au quotidien, et 6,8 M€ en investissement avec l'accord positif lié au Grand Paris Express. Ce résultat correspond à une épargne de 12%, au-dessus de nos objectifs. La dette est à nouveau réduite, à 40,8 M€, en réduction de -4,4 M€, pour une capacité de désendettement de 5,3 années, également conforme à notre objectif de 10 ans maximum.

Aussi, en 2025, nous poursuivons nos ambitions, avec un budget de 111 M€, dont 67 M€ en fonctionnement et 44 M€ d'investissements. Ce budget poursuit les objectifs suivants :

- ✓ Maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement de +3% maximum
- ✓ Maintenir un niveau d'épargne > 10%
- ✓ Conserver notre capacité de désendettement < 12 années
- ✓ Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse, avec d'importants projets structurants tels le complexe sportif Charles-Coste, le centre de raquettes Abbé-Glatz, le parc des Tourelles,
- ✓ Pas de hausse d'impôt ou de dette

Le budget 2025 s'appuie sur le dernier projet connu de loi de finances, avec un impact estimé en fonctionnement à 1,6 M€ de dépenses supplémentaires (fonds de précaution, Caisse de Retraite des Collectivités Locales) et un impact de 0,2 M€ de FCTVA. A cela s'ajoute la baisse de dotation de l'Etat, estimée à -0,1 M€, et la baisse des droits de mutation à titre onéreux liés au marché dégradé de l'immobilier pour -0,6 M€, soit un impact en fonctionnement de -2,3 M€. Cet impact vient s'ajouter à la perte, depuis 10 ans, de -4,7 M€ de dotations de l'Etat, depuis 7 ans de la dynamique des taxes locales pour -1 M€, au transfert de compétences (ex : police municipale pour

2 M€). Ainsi ce budget 2025 voit la disparition de près de 10 M€ de ressources comparé à 2014.

Pour autant, nous présentons un budget équilibré, qui vise 10% d'épargne brute, grâce aux importants efforts consentis par la collectivité pour améliorer son efficacité, comme par exemple :

- Efficience opérationnelle – des frais de personnel contenus à +0,4 M€ (+1,4%) malgré les effets mécaniques des décisions de l'Etat
- Sobriété énergétique – un plan de sobriété et de nouveaux équipements très performants, permettant de réduire nos consommations énergétiques, représentant 1,9 M€
- Optimisation des frais financiers, réduits de -0,6 M€ depuis le début du mandat

En 2025, nous aurons à cœur de réussir la réalisation des projets de construction, d'aménagement, le complexe sportif Charles-Coste, le centre de sports de raquettes Abbé-Glatz, le parc des Tourelles, la foncière du commerce, l'éclairage public en LED, et le démarrage de la halle temporaire du marché ainsi que de la réhabilitation de l'école Paul Bert.

Cette année encore, nous avons classé nos dépenses d'investissement selon la méthodologie de l'Etat afin d'établir un budget vert. Signe de notre engagement de longue date en faveur de la transition écologique, cette année encore seule une part mineure de 30% a un impact environnemental classé en défavorable alors qu'une majeure partie de 61% des investissements sont classés favorables.

Le rapport de présentation du budget primitif 2025, présente en première partie les grands équilibres du budget, les principaux chiffres à retenir et les évolutions prévues par comparaison aux exercices précédents.

Le projet de budget primitif 2025 qui vous est soumis ce jour, tient compte des restes à réaliser et des résultats 2024 repris par anticipation avant l'adoption du compte administratif.

La gestion 2024 fait apparaître les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 923 325,40	64 081 578,45	5 158 253,05
	SECTION D'INVESTISSEMENT	15 411 400,65	23 156 931,54	7 745 530,89
		+	+	
RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT (002)		2 367 000,00	2 367 000,00
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT (001)	923 321,48		- 923 321,48
		=	=	=
TOTAL (réalisations + reports)	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 923 325,40	66 448 578,45	7 525 253,05
	SECTION D'INVESTISSEMENT	16 334 722,13	23 156 931,54	6 822 209,41
	TOTAL REALISATIONS + RESULTATS ANTERIEURS REPOTES	75 258 047,53	89 605 509,99	14 347 462,46
		+	+	+
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	12 154 753,09	3 398 317,69	- 8 756 435,40
	TOTAL DES RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	12 154 753,09	3 398 317,69	- 8 756 435,40
		=	=	=
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	58 923 325,40	66 448 578,45	7 525 253,05
	SECTION D'INVESTISSEMENT	28 489 475,22	26 555 249,23	- 1 934 225,99
	TOTAL CUMULE	87 412 800,62	93 003 827,68	5 591 027,06

La section d'investissement du budget principal devrait afficher un solde d'exécution positif de 7,7 M€, un résultat de clôture excédentaire de 6,8 M€, et un déficit cumulé, avec les restes-à-réaliser, de 1,9 M€. La section de fonctionnement devrait présenter quant à elle, un solde d'exécution de + 5,2 M€ et un résultat cumulé excédentaire de 7,5 M€ en tenant compte des 2,4 M€ d'excédent antérieur reporté.

Ainsi, la gestion 2024 devrait afficher un taux d'épargne brute de 12 % soit 7,7 M€ d'épargne brute. Cette dernière a permis aisément de rembourser le capital de la dette qui représentait en 2024 4,4 M€. Avec un encours de dette de 40,8 M€ au 31 décembre 2024, la capacité de désendettement de la Commune serait en amélioration en passant de 6,2 à 5,3 années au terme de l'exercice 2024. Ce sont là, des marqueurs forts d'une gestion rigoureuse, capable d'allier programme d'investissement ambitieux et équilibre financier du budget tout en maintenant un niveau de service élevé pour les Bois-Colombiens.

I- Stratégie financière et équilibre du budget primitif 2025

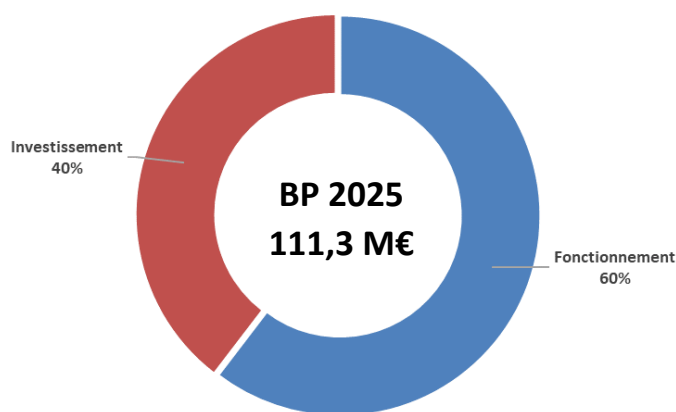
Comme en 2024, le budget primitif 2025 se caractérise par le maintien d'un niveau élevé des dépenses d'équipement à 37,4 M€ (30,7 M€ au BP 2024) qui traduit la poursuite de la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature.

Ce budget établi selon l'instruction budgétaire et comptable M57, a la particularité d'être adopté en suréquilibre du fait de la présence d'enveloppes de dépenses imprévues du même montant qui ne participe pas à l'équilibre du budget. En effet, la M57 prévoit la possibilité de voter des autorisations de programme et autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections. Ainsi, et au titre de dépenses imprévues, une autorisation d'engagement de 1 M€ est constituée en section de fonctionnement représentant 1,66% des dépenses réelles de fonctionnement.

De façon globale, le projet de budget primitif 2025 totalise 111,3 M€ d'inscriptions budgétaires. 67,6 M€ en section de fonctionnement et 43,7 M€ en section d'investissement. Elles se décomposent comme suit :

	DEPENSES			
	Budget 2024	Opérations de l'exercice	Restes-à-réaliser	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	64 143 463	66 626 703	-	66 626 703
Opérations réelles	58 043 463	60 126 703		60 126 703
Opérations d'ordre	2 600 000	3 000 000		3 000 000
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	37 706 751	31 555 059	12 154 753	43 709 812
Opérations réelles	35 561 330	31 532 959	12 154 753	43 687 712
Opérations d'ordre	1 222 100	22 100		22 100
Résultat antérieur reporté (négatif)	923 321			-
TOTAL DEPENSES	101 850 214	98 181 762	12 154 753	110 336 515

	RECETTES			
	Budget 2024	Opérations de l'exercice	Restes-à-réaliser	BP 2025
SECTION DE FONCTIONNEMENT	65 143 463	67 626 703	-	67 626 703
Opérations réelles	62 754 363	64 204 603		64 204 603
Opérations d'ordre	22 100	22 100		22 100
Résultat antérieur reporté	2 367 000	3 400 000		3 400 000
SECTION D'INVESTISSEMENT	38 032 431	40 311 494	3 398 318	43 709 812
Opérations réelles	25 579 370	22 864 032	3 398 318	26 262 350
Opérations d'ordre	3 800 000	3 000 000		3 000 000
Affectation de résultat	5 153 061	4 125 253		4 125 253
Résultat antérieur reporté	-	6 822 209		6 822 209
Autofinancement complémentaire	3 500 000	3 500 000		3 500 000
TOTAL RECETTES	103 175 894	107 938 197	3 398 318	111 336 515



En comparaison à 2024 qui comptabilisait un montant total d'inscriptions de 103,1 M€, les prévisions 2025 augmentent de 8,1 M€ (+7,9%). Cette hausse est principalement liée aux inscriptions budgétaires de dépenses d'équipement, qui marquent l'entrée dans une nouvelle phase d'investissement.

1. La section de fonctionnement – des chiffres clés

La grande stabilité des concours financiers de l'État et la perspective d'une volonté annoncée de contraindre l'évolution de nos dépenses réelles de fonctionnement, aggravées ces derniers temps par des crises successives et des annonces quant à la participation des collectivités à l'effort de désendettement de l'État, mettent en tension l'équilibre financier du budget au moment où la Commune porte des projets à forte valeur ajoutée pour l'avenir.

Le budget 2025 a été construit avec une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement de 2,8 % sans altérer la qualité des services publics ni actionner le levier fiscal.

Cette performance résulte d'une démarche volontaire de revue des politiques publiques dans laquelle la Ville est engagée depuis quelques années et qui est en permanence réinterrogée.

+2,8 % en dépenses réelles (61,1 M€ pour 59,4 M€ au BP 2024)

L'augmentation attendue des produits des services et la réévaluation nationale des bases d'imposition et leur dynamique propre à notre Ville permettront à nouveau de maintenir les taux de fiscalité, une volonté toujours affirmée par les élus de la majorité.

Le BP 2025 a donc été construit avec une évolution limitée des recettes réelles de fonctionnement de +2,3%.

+2,3 % en recettes réelles (64,2 M€ pour 62,8 M€ au BP 2024)

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle et une optimisation des soldes de gestion malgré les incertitudes et contraintes qui pèsent sur les finances des collectivités locales.

En 2025, les taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, ne seront pas augmentés pour la 20^e année consécutive.

2. La section d'investissement – des chiffres clés

Les dépenses d'équipement 2025 (y compris restes-à-réaliser) sont en hausse de 21,8% (37,4 M€ contre 30,7 M€ au BP 2024).

Outre la poursuite des opérations de construction du complexe sportif Charles-Coste (Jean-Jaurès) et du centre de sports de raquettes et de padel sur le site du centre l'Abbé-Glatz, le passage en LED de l'éclairage public, en 2025, d'autres opérations aux conséquences budgétaires importantes sont en phase finale d'études comme la réhabilitation de l'école Paul-Bert et la construction d'un centre administratif.

+19,7 % en dépenses réelles (42,5 M€ contre 35,5 M€ en 2024)

En 2025, les recettes proviennent essentiellement de plus de 10 M€ de subventions d'équipement sont inscrits au budget notamment pour la reconstruction du complexe sportif Charles-Coste (5,9 M€), la réalisation de la halle de marché temporaire (1,5 M€), du centre de sports de raquettes et de padel (1,7 M€), le passage en LED de l'éclairage public (0,5 M€) et 0,6 M€ pour le réaménagement des rues Charles Chefson et Hoche. Elles sont en diminution par rapport à 2024.

- 5 % en recettes réelles (29,2 M€ contre 30,7 M€ en 2024)

Un niveau d'investissement soutenu financé par un recours limité à l'emprunt

Malgré un niveau d'investissement conséquent en 2025, la Commune n'aura recours à l'emprunt qu'à hauteur du remboursement en capital de l'année. Ainsi, la volonté de l'équipe municipale est de maîtriser l'endettement tout en conservant un programme d'investissement ambitieux.

II- Budget primitif 2025 : Présentation analytique

1. La section de fonctionnement

1.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 67,63 M€ (y compris 3,4 M€ de résultat antérieur reporté). Elles affichent une augmentation de 2,5 M€ (3,8 %) par rapport au budget précédent, selon la décomposition figurant dans le tableau suivant :

	BP 2024	BP 2025	Variation
Recettes Réelles	65 121 363	67 604 603	3,8%
Produits fiscaux	48 500 683	49 548 143	2,2%
Produits des services	7 555 500	7 649 865	1,2%
Dotations et participations	5 178 500	5 466 855	5,6%
Autres produits	1 419 680	1 439 740	1,4%
Atténuation de produits	100 000	100 000	0,0%
Résultat antérieur reporté	2 367 000	3 400 000	43,6%
Recettes d'ordre	22 100	22 100	0,0%
<i>Amortissements Subventions</i>	<i>22 100</i>	<i>22 100</i>	<i>0,0%</i>
TOTAL RECETTES	65 143 463	67 626 703	3,8%
TOTAL RECETTES RETRAITE (hors résultat antérieur reporté)	62 754 363	64 204 603	2,3%

Les recettes réelles forment la quasi-totalité des recettes de fonctionnement avec 99,97% des inscriptions.

1.1.1 Les produits fiscaux :

Le produit des impositions directes locales attendu en 2025 s'établit à 33,4 M€ et se décompose comme suit :

	2024	BP 2025	Evolution
Taxe foncière sur le bâti	18 814 857	19 670 164	4,5%
Taxe foncière sur le non bâti	18 342	20 000	9,0%
Lissage taxe foncière / locaux professionnels	6 406	6 406	0,0%
Coefficient correcteur	12 673 430	12 673 430	0,0%
Rôle supplémentaires	100 000	100 000	0,0%
Total taxe foncière	31 613 035	32 470 000	2,7%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	876 099	900 000	2,7%
Total taxe d'habitation	876 099	900 000	2,7%
Total fiscalité directe	32 489 134	33 370 000	2,7%

❖ Les taxes foncières

L'évolution des bases d'imposition est le résultat de plusieurs facteurs :

- L'évolution physique, qui correspond à la prise en compte des nouveaux locaux mais aussi des changements de consistance ou d'affectation et aux modifications de situation individuelle des contribuables (bénéfice ou achèvement d'une exonération...).
- L'évolution forfaitaire qui consiste à revaloriser la valeur locative cadastrale de chaque local par application d'un coefficient forfaitaire.

L'évolution des bases de taxe foncière en 2025 devrait s'établir à +4,5 %, dont une revalorisation forfaitaire estimée à 1,7 %, indexée sur l'évolution des prix à la consommation sur un an, et 2,8 % de croissance physique.

Le produit voté par la Collectivité s'établirait à 19,7 M€, dont 19,7 M€ pour la taxe foncière bâtie et 20 K€ pour le foncier non bâti.

Les taux votés par la Ville, identiques à ceux de 2024, sont les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,87 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25,86 %.

A cela s'ajoutent le montant du coefficient correcteur (12,7 M€) destiné à compenser la perte du produit de la taxe d'habitation, le lissage de la taxe foncière au titre des locaux professionnels de 6,4 K€ ainsi qu'une prévision pour rôles supplémentaires de 100 K€.

Le produit total s'élève donc à 32,5 M€.

❖ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Les bases d'imposition sont évaluées à 3,6 M€ pour un produit de 0,9 M€. Ce produit évolue de 24 K€ (+2,7%) par rapport à 2024 du simple fait de la révision des valeurs locatives.

Le taux reste inchangé par rapport à 2023, soit 24,98 %.

❖ L'Attribution de Compensation Métropolitaine (ACM)

En contrepartie du transfert du produit de la fiscalité économique, la Métropole du Grand Paris verse à l'ensemble des communes une attribution de compensation. Son montant est figé et demeure à 13,15 M€ comme en 2023 et 2024.

❖ Les autres impôts et taxes

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Droits de place des marchés	354 000	354 660	0,2%
Taxe sur l'électricité	423 700	424 000	0,1%
Taxe de séjour	140 000	150 000	7,1%
Taxe locale sur la publicité	1 000	500	-50,0%
Droit de mutation (DMTO)	2 750 000	2 100 000	-23,6%
TOTAL	3 668 700	3 029 160	-17,4%

Ce poste diminue de 640 K€ par rapport à 2024, passant de 3,67 M€ à 3,03 M€ en 2025.

Les évolutions proviennent essentiellement :

- De la baisse du montant des droits de mutation à percevoir de 650 K€ face aux ralentissement du marché de l'immobilier.
- De l'évolution de la taxe de séjour (+7%) pour tenir compte de sa récente augmentation.

1.1.2 Les produits des services :

Ce poste enregistre notamment les recettes liées aux activités soumises à tarification et gérées par la Commune. Le produit attendu en 2025 est estimé à 7,65 M€ contre 7,56 M€ au BP 2024 et se compose des éléments ci-après :

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Classes de découverte	60 000	70 000	16,7%
Restauration scolaire	1 500 000	1 600 000	6,7%
Accueils de loisirs	300 000	350 000	16,7%
Accueils périscolaires	1 100 000	1 120 000	1,8%
Activités jeunesse	96 300	100 435	4,3%
Activités sportives	12 000	72 030	500,3%
Crèches	1 460 000	1 248 000	-14,5%
Activités culturelles	360 000	276 000	-23,3%
Spectacles et cinéma	150 000	150 000	0,0%
Cimetière : Concessions et redevances	21 000	30 000	42,9%
Forfaits post-stationnement	384 000	300 000	-21,9%
Stationnement de surface	460 000	616 000	33,9%
Parking des Aubépines	369 500	347 500	-6,0%
Redevance d'occupation du domaine public	250 000	250 000	0,0%
Restauration adultes	35 000	35 000	0,0%
Remboursement frais	90 000	130 000	44,4%
Mise à disposition de personnel	815 000	870 500	6,8%
Divers	92 700	84 400	-9,0%
TOTAL	7 555 500	7 649 865	1,2%

Les inscriptions au chapitre 70 affichent une légère progression de + 1,2% par rapport à 2024 pour tenir compte à la fois des augmentations de tarifs et des ajustements liés aux réalisations 2024.

1.1.3 Les dotations et participations :

Matérialisé par le chapitre 74 – Dotations et participations, la recette attendue en 2025 est estimée à 5,47 M€. Il enregistre les dotations de l'État, mais aussi les subventions provenant des partenaires comme la Région, le département des Hauts-de-Seine ou la CAF.

❖ Les dotations

L'État verse chaque année des dotations pour compenser les transferts de charges qu'il a opérés vers les collectivités locales. A ce titre, Bois-Colombes perçoit la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) et les compensations fiscales.

Marquée par des baisses successives depuis 2013, la DGF de la Ville a connu en 2024 une stabilité par rapport à 2023 avec un montant de 1,5 M€. Cependant, en l'état actuel des informations disponibles et compte tenu des contraintes liées au redressement des comptes publics, par prudence, l'hypothèse d'une absence d'abondement de l'enveloppe de la DGF par l'État a été retenue. Le montant attendu en 2025 est estimé à 1,4 M€.

La dotation générale de décentralisation devrait, quant à elle, être constante et s'afficher à 163 K€.

Les compensations fiscales relatives à la taxe foncière sont prévues au budget 2025 pour un montant équivalent aux sommes reçues en 2024, soit 63 K€.

Ainsi pour 2025, les inscriptions au budget primitif de la Commune tiennent compte de 1,6 M€ de concours financiers de l'État se décomposant de la manière suivante :

	BP 2024	Notifié 2024	BP 2025
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 500 000	1 519 995	1 404 000
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	162 000	162 858	163 000
Compensations fiscales (Alloc. compensatrices)	30 700	62 647	63 000
TOTAL	1 692 700	1 745 500	1 630 000

❖ Les subventions et participations

Le produit attendu en 2025 est estimé à 3,8 M€. Il comprend principalement :

- 155 K€ de participation notamment de l'État pour la restauration des documents d'archives (4 K€), la dotation pour les titres sécurisés (62 K€), la dotation pour le recensement de la population (6 K€) et la péréquation de la taxe professionnelle (83 K€) ;
- 592 K€ de participation du Département notamment pour les crèches, le sport et la culture ;
- 3,1 M€ de la CAF liés aux frais de fonctionnement des crèches et accueils périscolaires et de loisirs.

1.1.4 Les autres produits :

Le chapitre 75 – produits de gestion courante, enregistre notamment 0,84 M€ de recettes liées à la gestion du patrimoine privé de la commune. Ainsi la Ville devrait percevoir 602 K€ de loyers (logements + parkings) en 2025, 80 K€ de redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs d'énergie et de télécommunication, 35 K€ de remboursement des assurances liés aux divers sinistres, 21 K€ de recettes publicitaires insérés dans les nouveaux magazines et guides. 100 K€ de pénalités pouvant être infligés pour non-respect dans l'exécution des marchés publics complètent les inscriptions du chapitre.

La Commune percevra 0,60 M€ de produits financiers dus au titre d'aide du Fonds de soutien pour la sécurisation des emprunts à risque. Elle est la conséquence directe du refinancement à taux fixe d'encours de dette exposé aux fluctuations des marchés financiers.

Par ailleurs, 0,10 M€ compléteront les ressources de la section de fonctionnement en 2025. Il s'agit des indemnités journalières payées par la CPAM pour les agents en arrêt maladie.

	BP 2024	BP 2025	Evolution
Indemnités journalières (CPAM)	100 000	100 000	0,0%
Revenus patrimoine privé (loyers habitations, parkings)	589 120	602 340	2,2%
Redevance du domaine public	80 000	80 000	0,0%
Remboursement assurances et autres frais	35 000	35 000	0,0%
Autres produits de gestion courante (Pub BC mag ...)	14 160	21 000	48,3%
Pénalités exécution MP	100 500	100 500	0,0%
Aide Fonds de soutien (produits financiers)	600 900	600 900	0,0%
TOTAL	1 519 680	1 539 740	1,3%

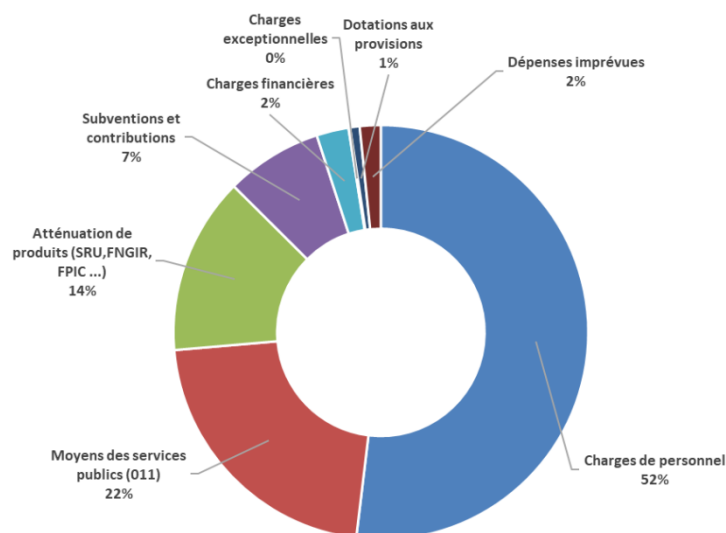
Aussi, les 22 100,00 euros de recettes d'ordre de fonctionnement trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la section d'investissement. Il s'agit de la reprise au budget de la Commune des écritures comptables liées à l'amortissement des subventions d'équipements pratiquées au budget de la régie municipale du stationnement payant, avant sa dissolution.

Le résultat de fonctionnement 2024 : Repris par anticipation avant le vote du compte administratif 2024, le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté au 31 décembre dernier s'élève à 7,5 M€. Il correspond à 5,1 M€ de solde positif dégagé par la gestion 2024 et 2,4 M€ d'excédent provenant de l'exercice 2023. Il est proposé de maintenir en section de fonctionnement la somme de 3,4 M€ afin d'assurer le financement des dépenses de fonctionnement 2025 après affectation de 4,1 M€ au financement des dépenses d'investissement.

1.2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du projet de BP 2025 s'élèvent à 67,63 M€. L'évolution de ces dépenses est de 2,49 M€, soit une progression de 3,8 % par rapport au BP 2024 et les dépenses réelles évoluent de 2,8 %. La hausse du budget résulte pour l'essentiel, de la création d'un fonds de résilience voulue par l'État pour la contribution des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics. Les fonds réservés à l'amortissement des immobilisations progressent de près de 40% pour tenir compte de l'introduction d'une des mesures phare de la M57 : le prorata temporis.

	BP 2024	BP 2025	Variation
Dépenses Réelles	59 443 463	61 126 703	2,8%
Charges de personnel	31 290 000	31 730 000	1,4%
Moyens des services (011)	13 155 783	13 287 139	1,0%
Atténuation de produits (SRU,FNGIR, FPIC ...)	7 435 744	8 445 244	13,6%
Subventions et contributions	4 321 936	4 604 320	6,5%
Charges financières	1 680 000	1 530 000	-8,9%
Charges exceptionnelles	80 000	80 000	0,0%
Dotations aux provisions	480 000	450 000	-6,3%
Dépenses imprévues	1 000 000	1 000 000	0,0%
Dépenses d'ordre	5 700 000	6 500 000	14,0%
Amortissements	2 200 000	3 000 000	36,4%
Autofinancement	3 500 000	3 500 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	65 143 463	67 626 703	3,8%



Bien que ne faisant pas partie de l'équilibre du budget en M57 contrairement à la M14, les dépenses imprévues adoptées en autorisation d'engagement et crédits de paiement sont présentées pour faciliter la comparaison.

Dans un contexte de grande incertitude, la Ville choisit de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, le budget primitif 2025 a été construit avec le cadrage suivant :

- ✗ Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- ✗ Stabiliser les effectifs ;
- ✗ Maintien de la qualité de service aux Bois-Colombiens ;
- ✗ Maintien du soutien aux associations.

Aussi, il intègre **des impacts externes** comme la participation au fonds de précaution, l'augmentation de 4 points des cotisations à la CNRACL, les effets du passage à la nomenclature M57 sur les amortissements des immobilisations.

1.2.1 Les charges de personnel :

Premier poste de dépenses de la section de fonctionnement, l'enveloppe nécessaire au paiement des salaires et charges est estimée à 31,7 M€ pour 2025, soit 52 % des dépenses réelles de la section. Ce montant, en augmentation de 0,4 M€ (+1,4%) par rapport au budget primitif 2024 (31,3 M€) témoigne de la volonté de l'administration de contenir l'évolution de la masse salariale. Cette forte maîtrise est rendue possible à travers la mise en œuvre d'un plan rigoureux de maîtrise des effectifs et de la masse salariale. Les recrutements et remplacements des agents quittant la collectivité font l'objet d'une analyse fine de façon à combiner la préservation des équilibres budgétaires et les besoins d'un service public de qualité.

Ces efforts de gestion volontaristes se poursuivent en dépit de l'impact de mesures nationales ou d'effets subis par les collectivités avec notamment :

- l'effet évolution de carrières ou G.V.T. (Glissement, Vieillesse, Technicité) qui intègre les avancements d'échelons, de grades, les promotions internes. Ce mécanisme conduit à une augmentation automatique des charges de personnel ;
- les décisions prises au plan national avec l'augmentation du taux de cotisation retraite de 4 points nécessitera une enveloppe budgétaire de l'ordre de 0,46 M€ ;

Ainsi cette enveloppe comprend notamment :

- 25,8 M€ de traitement indiciaire ;
- 3 M€ de régimes indemnitaires et autres composantes réglementaires ;
- 0,8 M€ pour le paiement d'heures supplémentaires notamment effectuées par les policiers municipaux, les agents de la culture, les agents d'astreinte, ... ;
- 1,9 M€ seront consacrés au paiement des vacataires assurant les accueils périscolaires notamment ;
- 0,2 M€ pour la médecine du travail, les congés bonifiés.

1.2.2 Les moyens des services publics :

Ces dépenses représentent une inscription de 13,3 M€ au chapitre 011 – Charges à caractère général du BP 2025. Elles augmentent de 1 % par rapport au BP 2024. Elles recouvrent tout ce qui contribue à la mise en œuvre des politiques publiques et au fonctionnement de la Ville.

Il contient notamment toutes les dépenses dites de gestion relatives aux bâtiments communaux, l'énergie, l'eau, les frais de communication, les contrats de maintenance et prestations de services, les assurances, les différents achats de petits matériels et d'entretien courant, les fournitures, les fêtes et cérémonies, les dépenses de communication, les taxes diverses...

Le montant inscrit au BP 2025 peut se résumer dans le tableau ci-dessous :

	BP 2024	BP 2025	Variation
Achats, fournitures et prestations	3 647 599	3 815 753	4,6%
Energie	1 901 000	1 889 000	-0,6%
Services extérieurs	7 452 794	7 431 733	-0,3%
Impôts et taxes	154 390	147 910	-4,2%
TOTAL DEPENSES	13 155 783	13 284 396	1,0%

La mutualisation des achats et les efforts réalisés par les services ces dernières années permettent une gestion responsable des budgets, avec un pilotage optimisé des dépenses pour obtenir une meilleure adéquation entre les processus budgétaires et les besoins réels. Avec l'objectif de garder une activité globale à périmètre constant et de ne pas diminuer le volume et la qualité des services proposés, le BP 2025 intègre une augmentation des charges de gestion, hors énergie, services extérieurs et taxes de +4,6% par rapport au BP 2024, soit un montant total de 3,8 M€ (+168 K€ par rapport au BP 2024).

Le réchauffement climatique, la sécheresse, ou encore la situation géopolitique sont sources d'incertitudes à court et moyen termes. Ce contexte tendu engendre, entre autres, des variations très importantes de coût de l'électricité et du gaz.

Afin de lui permettre de se protéger contre ces variations et consolider le budget à moyen terme, la Commune a mis en place un plan de sobriété énergétique prévoyant notamment la diminution des températures de chauffage des bâtiments publics et des amplitudes d'éclairage public et la sensibilisation aux consommations énergétiques auprès des fonctionnaires.

Aussi, diverses mesures d'investissement ont d'ores et déjà été déployées comme la géothermie dans les équipements Pierre-Joigneaux, Saint-Exupéry, Smirlian et À tire-d'aile, tandis que d'autres sont à venir, comme le passage au LED de l'éclairage public. Toutes ces actions, couplées à une décélération de l'évolution des prix des énergies permettent de maintenir ce poste à un niveau constant par rapport à 2024.

1.2.3 Les atténuations de produits :

Ceux-ci s'établissent à 8,45 M€, en augmentation de plus de 1 M€ en faveur de la contribution au Fonds de précaution prévu au PLF 2025, ils se décomposent ainsi :

- la contribution de la Ville au FNGIR pour 5,39 M€,
- la contribution (prélèvement) au FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) pour 1,30 M€, en baisse par rapport à 2024,
- le prélèvement lié à l'article 55 de la loi SRU pour insuffisance de logements sociaux pour 0,65 M€,
- le prélèvement au titre du Fonds de précaution pour 1,11 M€.

	BP 2024	BP 2025	Variation
FNGIR	5 385 744	5 385 744	0,0%
FPIC	1 500 000	1 300 000	-13,3%
Pénalité SRU	550 000	650 000	18,2%
Fonds de précaution		1 109 500	nc
TOTAL DEPENSES	7 435 744	8 445 244	13,6%

1.2.4 Les subventions et contributions :

Des dotations à hauteur de 4,6 M€ sont prévues sur ce chapitre 65 – Charges de gestions courantes au BP 2025, soit +282 K€ (+6,5%) par rapport à 2024. Les charges de gestion courante se décomposent de la manière suivante :

❖ Contingents et participations

Ces dépenses sont en progression de près de 6% par rapport au BP 2024. Il s'agit :

	BP 2024	BP 2025	Variation
Service incendie (BSPP)	600 000	700 000	16,7%
AUTOLIB' & VELIB'	53 000	27 000	-49,1%
DSP CABC	650 000	700 000	7,7%
DSP crèche A petits pas	300 000	300 000	0,0%
FCCT	400 000	400 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	2 003 000	2 127 000	6,2%

❖ Fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale :

Une subvention d'équilibre de 640 K€ est prévue pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'accompagner les Bois-Colombiens les plus fragiles. Ce montant correspond au besoin de financement défini en lien avec le CCAS.

La mise en œuvre de la convention signée prévoit le remboursement à la Ville des frais liés à la mise à disposition de personnel et de locaux. Aucune variation n'est anticipée pour 2025 :

	BP 2024	BP 2025	Variation
CCAS	402 000	397 000	-1,2%
MàD personnel	215 000	220 000	2,3%
MàD locaux	23 000	23 000	0,0%
TOTAL contribution budget CCAS	640 000	640 000	0,0%

❖ Subventions aux associations :

Les subventions de fonctionnement à destination du monde associatif passent de 1,12 M€ en 2024 à 1,16 M€ en 2025 et concernent les domaines d'intervention suivants :

	BP 2024	BP 2025	Variation
Sport	503 527	526 327	4,5%
Culture	305 100	316 100	3,6%
Petite enfance	73 000	103 857	42,3%
Développement économique	37 419	18 266	-51,2%
Relations publiques	12 700	12 700	0,0%
Actions Sociales	10 320	11 320	9,7%
Enseignement	5 940	3 250	-45,3%
Jeunesse	6 300	500	-92,1%
COS Personnel communal	167 000	167 000	0,0%
TOTAL DEPENSES	1 121 306	1 159 320	3,4%

Ce chapitre enregistre également les indemnités et formations des élus pour 345 K€, une provision de 50 K€ pour les admissions en non-valeur 2025, 188 K€ de licences et droits et 30 K€ d'adhésion à des groupements de commande.

Les chapitre 65 est complété par l'inscription d'une enveloppe de 10 K€ pour faire face à d'éventuels intérêts moratoires, 20 K€ seront consacrés à des récompenses aux jeunes diplômés, aux lauréats du salon artistique, et de la constitution d'un fonds d'aide aux commerces pour 30 K€.

1.2.5 Les charges financières :

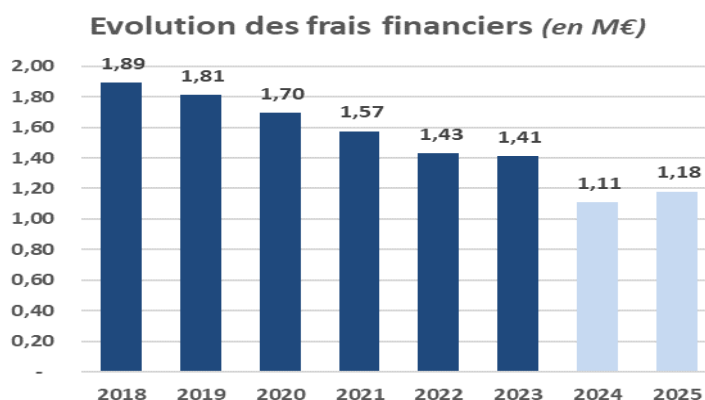
Les charges financières sont en baisse en 2025 par rapport à 2024, pour s'établir à 1,5 M€ contre 1,7 M€ en 2024. Ce chapitre comprend :

	BP 2024	BP 2025	Variation
Intérêts des emprunts	1 350 000	1 180 000	-12,6%
Intérêts ligne de trésorerie	300 000	300 000	0,0%
Intérêts courus non échus (ICNE)	30 000	50 000	66,7%
TOTAL DEPENSES	1 680 000	1 530 000	-8,9%

Le désendettement important de la Commune ces dernières années a permis une constante diminution de ce poste de dépenses. Par ailleurs, il est prévu de limiter le recours à l'emprunt en 2025 à un niveau équivalent au remboursement en capital soit 4,5 M€. La dépense est estimée à 1,18 M€ en 2025.

Par ailleurs, la mise en place d'une ligne de trésorerie peut s'avérer nécessaire au regard du volume important des dépenses d'équipement à réaliser et ainsi palier le décalage entre encaissements et décaissements. Une provision de 300 K€ a été constituée.

Il en est de même pour les ICNE.



1.2.6 Les charges exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles sont budgétées à hauteur de 80 K€. Elles seront consacrées aux annulations de titres émis sur les exercices antérieurs que la Collectivité pourrait être amenée à comptabiliser en 2025.

1.2.7 Les dotations aux provisions :

Les provisions constituées au 31 décembre 2024 se décomposent comme suit :

	Provisions au 31/12/2023	Ajustements 2024		Provisions au 31/12/2024
		Constitution (+)	Reprise (-)	
Provisions pour créances douteuses / impayés	690 003	110 280	- 136 663	663 619
Provisions pour contentieux	677 580	153 540	- 260 230	570 890
TOTAL DEPENSES	1 367 583	263 820	- 396 893	1 234 509

En 2024, une enveloppe de 0,5 M€ était dévolue à l'ajustement positive des provisions. Elle a permis de constituer 264 K€ de provisions supplémentaires, 110 K€ pour les impayés et 154 K€ pour les risques contentieux.

Dans le même temps, des ajustements négatifs (recettes) ont été constatés pour un montant total de 397 K€. 137 K€ pour les créances douteuses liées à l'amélioration du taux de recouvrement de nos impayés et 260 K€ pour les contentieux pour tenir compte de l'extinction de procédure.

Pour 2025, 0,45 M€ permettront d'ajuster à la hausse, si nécessaire, les provisions existantes et d'en constituer si d'autres dossiers étaient mis au jour.

1.2.8 Les dépenses d'ordre :

Les dépenses d'ordre totalisent 3 M€ en 2025 et se composent :

- De l'amortissement des immobilisations, qui est la traduction comptable de la perte de valeur des biens au fil des années, et constitue également une ressource d'autofinancement pour les renouveler : 2,7 M€ ;
- L'étalement de l'indemnité de remboursement anticipé d'un emprunt indexé sur le cours de change EURO/CHF, opération réalisée en 2015 : 0,3 M€ ;

Cette rubrique évolue de 15% entre 2024 et 2025, pour tenir compte de la notion de prorata temporis introduite par la M57 et du montant des dépenses d'équipement amortissable inscrit au budget 2025.

Enfin, en 2025 un prélèvement de 3,5 M€ sur les recettes de fonctionnement sera opéré afin de financer nos dépenses d'investissement. Il s'agit de l'autofinancement complémentaire.

2. La section d'investissement

La section d'investissement du BP 2025 est équilibrée à hauteur de 43,7 M€. Elle comporte 37,4 M€ de dépenses d'équipement dont 25,2 M€ de dépenses nouvelles. Au total, le Programme Pluriannuel des Investissements comporte 61,3 M€ sur la période 2025-2026.

2.1 Le financement de l'investissement

Hors opérations d'ordre et reprise anticipée du résultat, les recettes d'investissement s'établissent à 29,2 M€ pour 2025 contre 30,7 M€ en 2024, soit une diminution de 5 %.

Les ressources nécessaires au financement des investissements 2025 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recettes	BP 2024	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2025
Emprunts	15 000		4 515 000	4 515 000
Dotations et fonds divers	1 610 000		1 590 000	1 590 000
Subventions d'équipement	17 064 370	3 398 318	10 367 532	13 765 850
Produits de cessions	6 890 000		5 191 500	5 191 500
Affectation du résultat 2024	5 153 061		4 125 253	4 125 253
Résultat antérieur reporté	-		6 822 209	6 822 209
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>6 900 000</i>		<i>7 700 000</i>	<i>7 700 000</i>
Total recettes d'investissement	37 632 431	3 398 318	40 311 494	43 709 812

Les recettes de la section se décomposent en 3,4 M€ de restes-à-réaliser et 40,3 M€ de recettes nouvelles.

2.1.1 Les emprunts :

Durant les 6 dernières années, la Commune s'est attachée à son désendettement passant d'un encours de 62,2 M€ en 2019 à 40,8 M€ en 2024 (-34%).

En 2025, la Ville prévoit de recourir à un emprunt de 4,5 M€ pour compléter le financement de ces investissements. Ce montant maximum d'emprunt est égal au montant du capital de la dette qui sera remboursé sur cette période. Au terme de l'année, l'encours de dette devrait être équivalent à celui constaté au 31 décembre 2024, si non un nouveau désendettement pourrait être enregistré.

Ce chapitre comptabilise également les mouvements concernant les dépôts et cautionnements reçus pour 15 K€.

2.1.2 Les dotations et fonds divers :

D'un montant total de 1,6 M€ en 2025, cette rubrique se compose du FCTVA et de la taxe d'aménagement.

Le Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire de 14,85% applicable au 1^{er} janvier 2025 selon le PLF 2025, au lieu des 16,406%. Estimé à partir du niveau d'investissements réalisés en 2024, il devrait par conséquent atteindre 1,5 M€ en 2025.

Le produit de la Taxe d'Aménagement, qui est assise sur les opérations soumises à autorisation d'urbanisme, est anticipée à 70 K€ pour 2025. Ce montant est ajusté à la somme perçue en 2024.

2.1.3 Les subventions d'équipement reçues :

Le montant de co-financements attendus en 2025 pour les projets d'investissements de la Ville est de 13,8 M€. Il se compose :

- de subventions obtenues auprès de partenaires institutionnels : 13,6 M€ ;
- du produit des amendes de Police hors-stationnement 150 K€.

Le détail des subventions d'équipement anticipées par co-financeur figure dans le tableau qui suit :

	BP 2024	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2025
Subventions État	375 500		542 500	542 500
Subventions Région	1 511 614	697 075	1 111 032	1 808 107
Subventions Département	3 073 092	1 220 504	5 904 000	7 124 504
Autres subventions	11 754 164	1 480 739	2 660 000	4 140 739
Produits des amendes de Police	350 000		150 000	150 000
	17 064 370	3 398 318	10 367 532	13 765 850

2.1.4 Les cessions :

En 2025, la Commune envisage de céder 5,2 M€ de son patrimoine. 4,9 M€ à la Société des Grands Projets pour les besoins de la réalisation des travaux de la gare et de son ouvrage annexe. Il s'agit des biens et domaine public situés 14, 17 et 25 rue Mertens, de la place de la Résistance et impasse Doussineau et de l'avenue Vaudreuil. Et le terrain situé 82, rue Paul-Déroulède à l'association École Saint-François d'Assise pour 311,5 K€.

2.1.5 Les mouvements d'ordre :

Constituées de l'amortissement des immobilisations et des subventions d'équipement pour 2,7 M€, elles sont la contrepartie des dépenses d'ordre de la section de fonctionnement.

Ce poste comptabilise également 3,5 M€ d'autofinancement complémentaire provenant de la part des ressources de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement.

A cela s'ajoute, 0,4 M€ de charges financières à répartir sur plusieurs exercices liés au refinancement en 2016 de notre emprunt indexé en EURO/CHF.

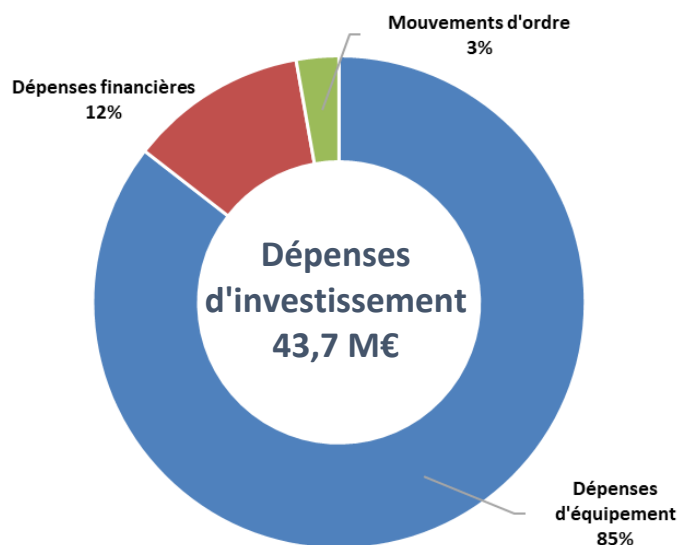
Par ailleurs, les opérations d'ordre prévoient également 1,2 M€ d'opérations patrimoniales. Elles trouvent leur contrepartie en dépenses d'ordre de la même section, et comptabilisent le transfert des avances forfaitaires consenties au titulaire

de marché public ou le transfert des frais d'études vers un compte de travaux en cours lors de l'entrée en phase de réalisation des projets.

2.2 Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont budgétées à hauteur de 43,7 M€, dont 37,4 M€ consacrés aux dépenses d'équipement :

Dépenses	BP 2024	Restes-à-réaliser N-1	Inscriptions nouvelles	BP 2025
Dépenses d'équipement	30 691 520	12 154 753	25 227 959	37 382 712
Dépenses financières	4 795 490		5 105 000	5 105 000
Résultat antérieur reporté (négatif)	923 321			
<i>Mouvements d'ordre</i>	<i>1 222 100</i>		<i>1 222 100</i>	<i>1 222 100</i>
Total dépenses d'investissement	37 632 431	12 154 753	31 555 059	43 709 812



La section d'investissement totalise 42,5 M€ de dépenses réelles, 30,3 M€ d'inscriptions nouvelles en 2025 et 12,2 M€ de restes à réaliser 2024.

En 2025, les dépenses d'équipement nouvelles représentent à elles seules, 59,4 % des dépenses réelles d'investissement. En tenant compte des 12,2 M€ de dépenses d'équipement inscrites en restes-à-réaliser, ce poste représente 88 % des dépenses réelles de la section.

2.2.1 Les dépenses d'équipement :

Elles résultent concomitamment de dépenses pluriannuelles et annuelles. A l'issue des études de faisabilité et dès lors qu'intervient la décision de poursuivre, Bois-Colombes gère la majorité de ses dépenses d'équipement en Autorisations de Programme/Crédits de Paiements (AP/CP) permettant ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire à la réalité physico-financière des opérations.

Réglementairement, les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles peuvent être révisées et demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

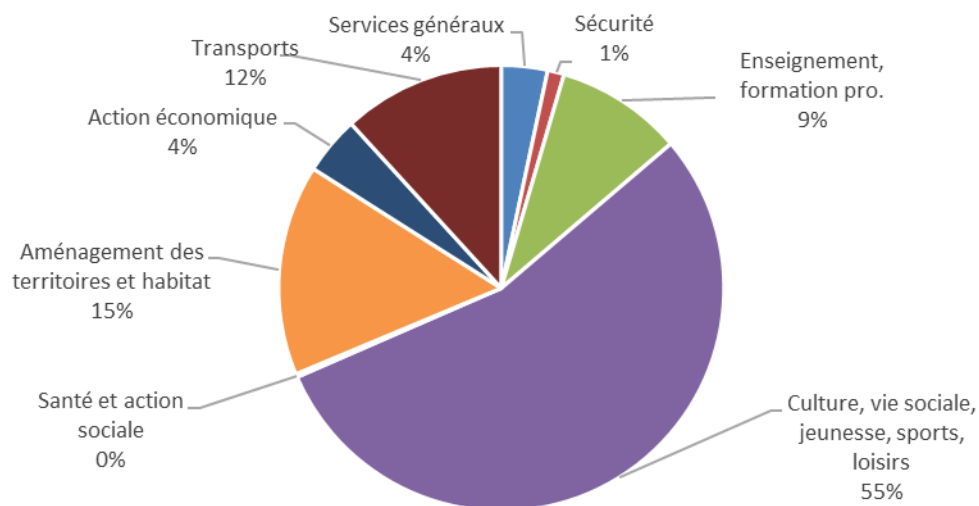
Les opérations individualisées pluriannuelles (adoptées en opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 29,2 M€ de CP contre 20,3 M€ en 2024, soit 8,9 M€ d'augmentation (+ 43,8 %). Elles concernent, notamment, les projets d'équipements et d'aménagement significatifs.

Les crédits de paiement afférents aux opérations nouvelles de 2025 représentent 20,8 M€. Pour les opérations déjà en cours et inscrites en restes-à-réaliser, ils représentent un volume de 8,4 M€.

Les opérations à programme annuel (adoptées hors opérations comptables) sont inscrites à hauteur de 4,4 M€ de crédits nouveaux et 3,8 M€ de restes-à-réaliser, contre 10,4 M€ en 2024 (dont 9 M€ de crédits nouveaux). Il s'agit des dépenses récurrentes, telles que les acquisitions de biens ou les grosses réparations sur le patrimoine municipal. Elles affichent une baisse de 21,1 %.

La structure des investissements programmés en 2025 de la Ville peut aussi être déclinée de manière plus explicite selon les thématiques figurant ci-après :

		Inscriptions nouvelles		
		OP	Hors OP	Total
0	Services généraux	188 800	656 910	845 710
1	Sécurité	160 000	142 550	302 550
2	Enseignement, formation pro.	1 330 000	996 500	2 326 500
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports, loisirs	12 768 100	1 029 519	13 797 619
4	Santé et action sociale	-	60 000	60 000
5	Aménagement des territoires et habitat	2 655 800	1 204 300	3 860 100
6	Action économique	1 018 000	45 000	1 063 000
8	Transports	2 671 480	301 000	2 972 480
TOTAL		20 792 180	4 435 779	25 227 959



❖ 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 13,8 M€

En M57, ce secteur regroupe la culture, la jeunesse, le sport et l'enfance.

Premier poste d'investissement en 2025 avec 13,8 M€ d'inscription budgétaire représentant 55 % des dépenses d'équipement nouvelles.

Ces crédits sont destinés au financement des crédits de paiement des opérations de construction du complexe sportif Charles-Coste pour 8,8 M€ ainsi que du centre de sports de raquettes Abbé-Glatz pour 3,9 M€.

La Contribution Forfaitaire d'Investissement (CFI) 2025 concernant le contrat de DSP du centre aquatique nécessite l'inscription de 0,5 M€.

0,2 M€ permettront le renouvellement des matériels : 123 K€ pour la salle Jean-Renoir, 8 K€ pour la restauration, 40 K€ pour les centres culturels et la médiathèque, 11 K€ pour le sport et 8 K€ pour le service Enfance.

Aussi, 0,3 M€ sera investi pour la réfection d'une partie de la toiture-terrasse du centre Charlemagne, l'installation d'une climatisation réversible au centre culturel Schiffers, la reprise de l'étanchéité de la toiture-terrasse du complexe sportif Albert-Smirlian, la réfection de la clôture du centre aquatique ainsi que pour le renforcement de la tribune de l'église Notre-Dame du Bon-Secours.

❖ 5 - Aménagement des territoires et habitat : 3,9 M€

Ce poste comptabilise en M57, les actions en faveur des espaces verts, de l'urbanisme et de l'habitat.

La Commune y consacrera 3,9 M€ en 2025 (15 % des dépenses nouvelles d'équipement) pour le réaménagement du parc des Tourelles (2,4 M€), la dernière phase d'aménagement du parc Pompidou (282 K€) ainsi que pour des travaux divers

dans les parcs et jardins du territoire (183 K€). 81 K€ seront engagés en faveur du patrimoine privé de la Commune pour des travaux d'isolation de comble et d'isolation par l'extérieur.

Une provision de 535 K€ permettront de se porter acquéreur de locaux commerciaux situé dans le quartier centre (400 K€), de poursuivre les études de franchissement des voies SNCF du centre-ville (80 K€) et de faire face aux frais permettant d'intégrer au domaine public des voies privées (55 K€).

Par ailleurs, une provision de 405 K€ est constituée. Elle permettra de faire face au versement d'éventuelles subventions d'équipement en faveur du logement social et de la rénovation de l'habitat.

❖ **8 – Transports : 3 M€**

En M57, ce poste regroupe la voirie, les réseaux de voirie, notamment l'éclairage public et la signalisation, l'enfouissement de réseaux et le stationnement.

La Commune investira 3 M€ dans ce secteur en 2025 soit 12% des dépenses d'équipement.

Elles financeront notamment le réaménagement des rues Chefson/Hoche pour 1,3 M€, la rénovation de l'éclairage public en LED pour 1 M€, l'enfouissement des réseaux mobilisera 0,5 M€ et la poursuite de l'opération de réaménagement de la place de la Gare-des-Vallées 19 K€.

Par ailleurs, 0,2 M€ seront employés pour le remplacement d'armoires d'éclairage public, l'installation de bornes de réparation-gonflage de vélos, l'aménagement des abords de la nouvelle Mairie de quartier Mermoz ainsi que pour le renouvellement du mobilier urbain et des matériels du secteur.

❖ **2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : 2,3 M€**

Comme en M14, cette fonction regroupe en M57 les actions en faveur notamment de l'enseignement du premier degré, la restauration et la médecine scolaire, les classes de découverte.

En 2025, la Ville investira 2,3 M€ dans ce secteur. 9% des dépenses nouvelles d'équipement.

1,3 M€ seront consacrés à la réhabilitation de l'école Paul-Bert et à la construction d'un centre administratif sur le même îlot. Le maître d'œuvre de l'opération doit être désigné en ce début d'année et le démarrage des travaux est programmé pour 2026.

Par ailleurs, des travaux seront réalisés dans les établissements scolaires à hauteur de 717 K€ avec notamment pour la réfection de la toiture et la création de zones d'ombre de l'école Françoise-Dolto, la réfection de l'étanchéité de la toiture et la pose de garde-corps de l'école La Cigogne, la rénovation des sanitaires et des salles

périscolaires de l'école Jules-Ferry ainsi que la réfection de soubassements de la cour de l'école Pierre-Joigneaux.

Aussi, 280 K€ permettront le renouvellement des matériels et mobilier des écoles et de la restauration scolaire.

❖ **6 - Action économique : 1,1 M€**

En M57, ce poste est dévolu aux actions en faveur de l'économie et du commerce sur le territoire.

En 2025, 1 M€ seront consacrés à la poursuite de l'opération de création d'une halle de marché temporaire à l'angle des rues Félix-Braquet et Charles-Duflos. La démolition et le désamiantage des bâtiments de l'emprise devront être réalisés cette année, tandis que les études de maîtrise d'œuvre se poursuivront.

Parallèlement, 45 K€ permettront de soutenir les commerçants dans la mise en œuvre de travaux de conformité, de mise en accessibilité et d'embellissement de leurs locaux.

Ces dépenses représentent 4% des dépenses nouvelles d'équipement.

❖ **0 – Services généraux : 0,8 M€**

3% des dépenses nouvelles d'équipement seront consacrés aux services généraux de l'administration. Elles permettront notamment de poursuivre :

- La réhabilitation de l'hôtel de ville pour 0,1 M€ avec notamment l'aménagement des sanitaires du 1^{er} étage, la ventilation de la reprographie ainsi que la poursuite des études de réhabilitation ;
- Le « verdissement » du parc automobile pour 0,1 M€ ;
- Le développement et la sécurisation des infrastructures informatiques et téléphoniques ainsi que le renouvellement des matériels pour 0,4 M€ ;
- Enfin, 0,2 M€ permettront l'acquisition de matériels et mobilier pour le CTM et les services administratifs.

❖ **1 – Sécurité : 303 K€**

Cette fonction enregistre en M57, les actions en faveur de la police municipale, de la vidéo protection et de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Le budget consacré en 2025 représente 1% des dépenses nouvelles d'équipement.

160 K€ seront investis dans la poursuite des actions de modernisation et d'extension de notre dispositif de vidéo-protection.

100 K€ permettront de satisfaire nos obligations de financement des besoins en investissement de la BSPP.

Aussi, 43 K€ seront consacrés au renouvellement des équipements de la police municipale, notamment pour l'acquisition d'une armoire forte sécurisée pour le stockage des armes.

❖ 4 – Santé et action sociale : 60 K€

La M57 réserve cette fonction aux crèches notamment.

60 K€ seront consacrés en 2025 pour la réalisation de travaux et le renouvellement du matériel des lieux d'accueil de la petite enfance. Ils permettront l'installation de châssis de désenfumage et le remplacement d'un arbre à la crèche Ile-au-trésor ainsi que le renouvellement des matériels et mobilier des équipements.

2.2.2 Les dépenses financières :

Enfin, outre le remboursement de la dette abordé au chapitre IV et les opérations d'ordre inscrites en contrepartie des recettes d'ordre d'investissement pour les opérations patrimoniales (1,2 M€) et recettes d'ordre de fonctionnement (22 K€), le budget primitif prévoit 0,6 M€ de dépenses financières qui constitueront 1/3 de la participation financière de la Commune à la foncière commerce en cours de création.

III - L'impact environnemental du budget primitif 2025

La loi de finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 instaure l'obligation pour les collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants de se doter d'un « budget vert » à partir du compte administratif 2024. Cela se traduit concrètement par l'ajout d'une annexe au budget faisant état de la cotation environnementale des projets de la collectivité.

Dès le budget primitif 2024, et avec un an d'avance, Bois-Colombes a produit son premier « budget vert ».

Dans un premier temps, nous avons choisi pour base la méthodologie utilisée par l'État, en nous restreignant aux dépenses d'équipement nouvelles. La cotation permet de classer en dépenses favorables, défavorables ou neutres pour l'environnement, et celles qui ne peuvent pas être analysées sous ce prisme pour le moment.

Il ne s'agit pas de convertir l'ensemble des inscriptions budgétaires en mesures favorables ou défavorables pour l'environnement mais plutôt d'essayer de faire évoluer

nos pratiques dès que cela est possible vers une meilleure prise en compte de leurs impacts sur les objectifs environnementaux.

Le budget vert doit devenir un outil d'aide à la décision à part entière au moment des dialogues budgétaires. C'est pourquoi, une des prochaines étapes sera d'inclure la démarche budget vert à toutes les étapes de la vie du budget.

Pour le budget 2025, nous choisissons de vous livrer de nouveau l'analyse des dépenses nouvelles d'équipement, tant les résultats nous semblent bien plus pertinents que ceux des dépenses de fonctionnement.

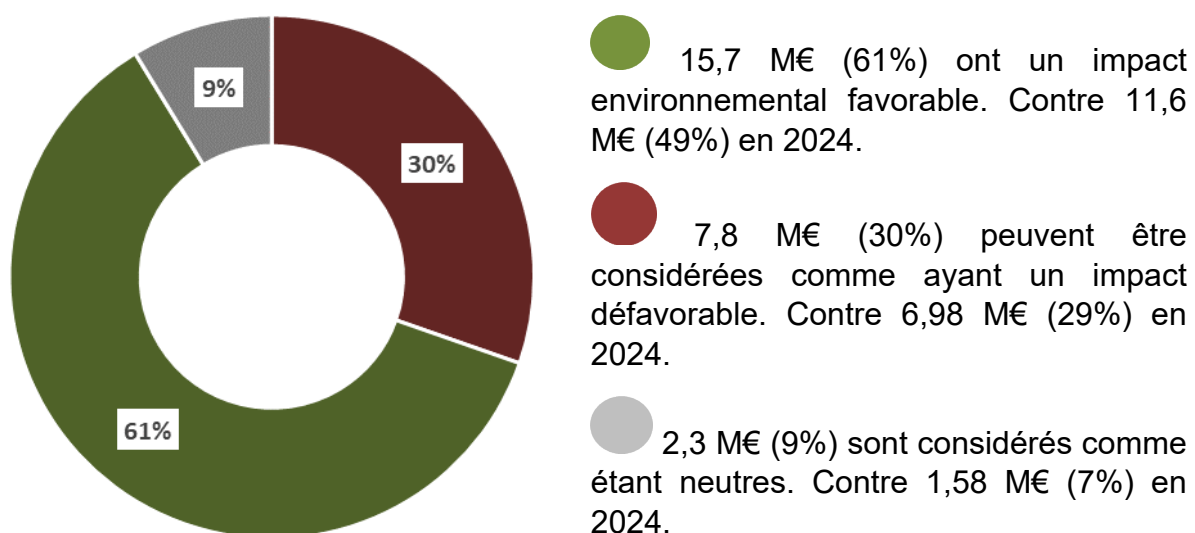
3.1 Le budget - un outil d'analyse globale au service de l'environnement

Comme l'an dernier, 25,8 M€ de dépenses nouvelles d'équipement inscrits au BP 2025 ont fait l'objet d'une analyse au regard de leurs impacts environnementaux.

Les dépenses sont tout d'abord réparties en quatre typologies :

- Les mesures **favorables** aux objectifs environnementaux ;
- Les mesures **défavorables** ;
- Les mesures pouvant être considérées comme **neutres** ;
- Et enfin celles qui ne peuvent être analysées faute de référence pour l'instant. Elles sont considérées comme **non cotées ou hors périmètre de cotation**.

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :



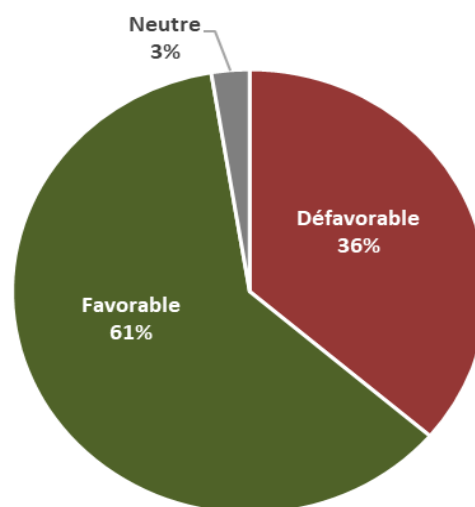
3.2 Impact des inscriptions du BP 2025 sur les objectifs environnementaux

161 mesures budgétaires ont été analysées dans leur rapport à l'environnement. Elles ont été classées par politique publique (fonction).

❖ 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs :

FAVORABLE	
Construction du gymnase Jean-Jaurès	6,53
Tennis Abbé-Glatz : surfaces plantées & matériaux	1,77
Remp. projecteurs LED salle JR	0,12
Matériels divers	0,01
TOTAL	8,43
DEFAVORABLE	
Construction du parking Jean-Jaurès	2,29
Subv. d'équipement d'AQUABC	0,51
Tennis Abbé-Glatz : surfaces bâties	2,17
Matériels divers	0,03
TOTAL	5,00
NEUTRE	
Tribune Notre-Dame du Bon-Secours	0,11
Clôture CABC	0,11
Matériels divers centres culturels	0,14
TOTAL	0,36

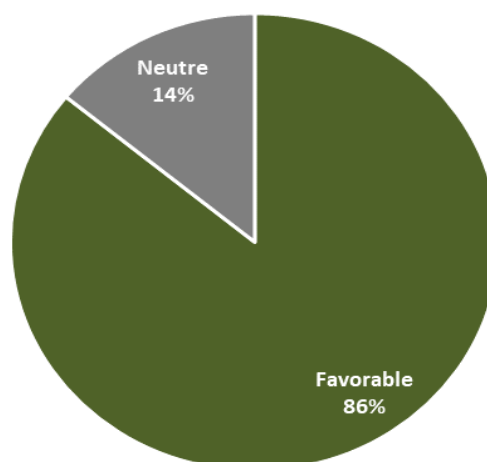
(En M€)



❖ 5 - Aménagement des territoires et habitat :

FAVORABLE	
Parc des Tourelles	2,50
Isolation combles et extérieurs patrimoine privé	0,08
Subvention équip. logement social	0,40
Parc Pompidou	0,28
Travaux divers espaces verts	0,06
TOTAL	3,32
DEFAVORABLE	
TOTAL	-
NEUTRE	
Provision pour acquisitions foncières	0,40
Etudes centre ville et intégration voies privées	0,13
Matériel régie espaces verts	0,01
TOTAL	0,54

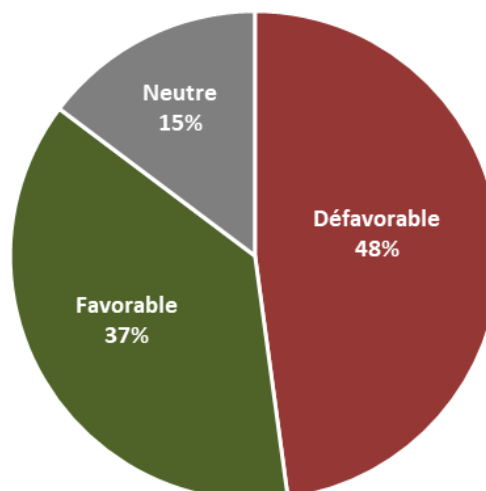
(En M€)



❖ **8 - Transports :**

FAVORABLE	
Bornes IRVE + mise aux normes PMR	0,03
Désimperméabilisation rue Gambetta	0,07
Eclairage public passage LED	0,99
Remplacement motifs illuminations Noël	0,02
TOTAL	1,11
DEFAVORABLE	
Réfection place Gare des Vallées	0,02
Rénov. des rues Chefson/Hoche	1,30
Travaux de voirie	0,05
SLT des carrefours	0,05
TOTAL	1,42
NEUTRE	
Enfouissement réseaux	0,37
Panneaux signalisation / mobilier urbain	0,07
TOTAL	0,44

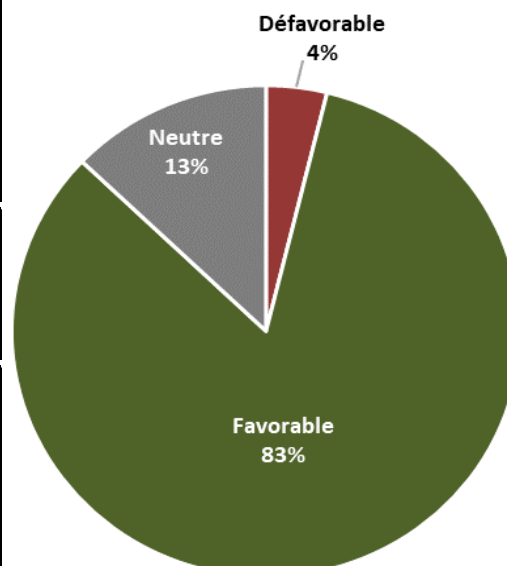
(En M€)



❖ **2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage :**

FAVORABLE	
Réhabilitation école Paul-Bert	1,33
Travaux divers dans les équipements (Etanchéité toitures/terrasse)	0,60
Plantations 5 arbres dans les écoles	0,01
TOTAL	1,94
DEFAVORABLE	
Matériels informatiques des écoles	0,08
Electroménager écoles	0,01
TOTAL	0,08
NEUTRE	
Travaux de réfection divers dans les écoles	0,03
Rénovations sanitaires et salles péricope Jules-Ferry	0,17
Renouvellement du matériel des écoles	0,02
Equipement PPMS	0,08
TOTAL	0,30

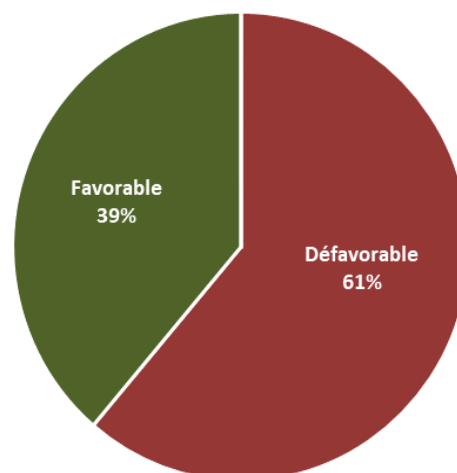
(En M€)



❖ **6 - Action économique :**

FAVORABLE	
Apport / Foncière commerciale	0,60
Aides aux commerces	0,05
TOTAL	0,65
DEFAVORABLE	
Nouvelle implantation halle marché temporaire	1,02
TOTAL	1,02
NEUTRE	
TOTAL	0,00

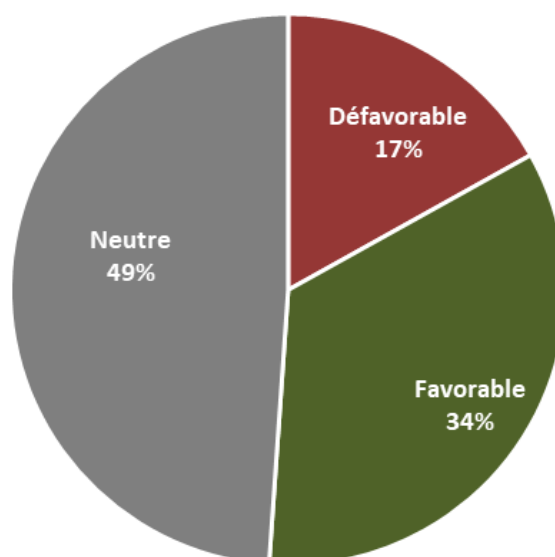
(En M€)



❖ **0 – Services généraux :**

FAVORABLE	
Renouvellement parc auto	0,13
Etudes et travaux HDV	0,14
Engazonnement cimetière	0,00
TOTAL	0,27
DEFAVORABLE	
Renouvellement matériels informatiques	0,12
Clim. Salle serveur Espace Duflos	0,01
Divers matériels	0,01
TOTAL	0,14
NEUTRE	
Licences informatiques	0,03
Renouvellement des matériels et mobilier adm.	0,29
Mairie de quartier Mermoz	0,05
Renouvellement matériel CTM	0,04
TOTAL	0,41

(En M€)



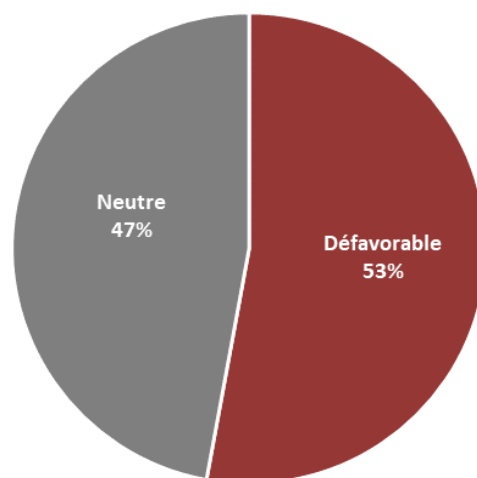
❖ **1 – Sécurité :**

FAVORABLE	
TOTAL	-

DEFAVORABLE	
Vidéoprotection	0,16
TOTAL	0,16

NEUTRE	
Subvention BSPP	0,10
Armoire sécurisée PM	0,04
TOTAL	0,14

(En M€)



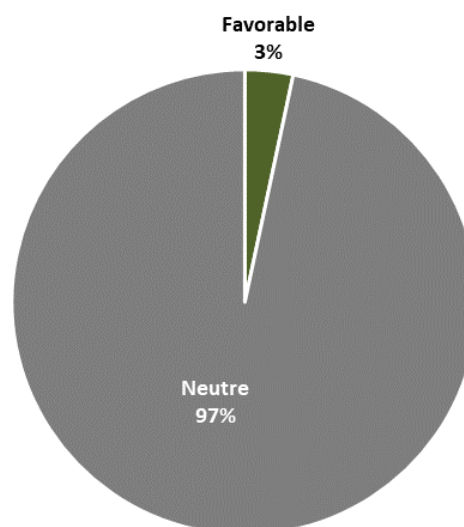
❖ **4 – Santé et action sociale :**

FAVORABLE	
1 arbre crèche Ile-au-trésor	0,00
TOTAL	0,00

DEFAVORABLE	
TOTAL	-

NEUTRE	
Renouvellement des matériels et mobilier crèches	0,05
Remplacement châssis de désenfumage IAT	0,01
TOTAL	0,06

(En M€)



IV - Encours de dette & frais financiers

En 2024, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Aussi, au 1^{er} janvier 2025, l'encours de dette est de 40,8 M€. Soit un désendettement de plus de 4,4 M€ (10 %) par rapport au capital restant dû au 1^{er} janvier 2024.

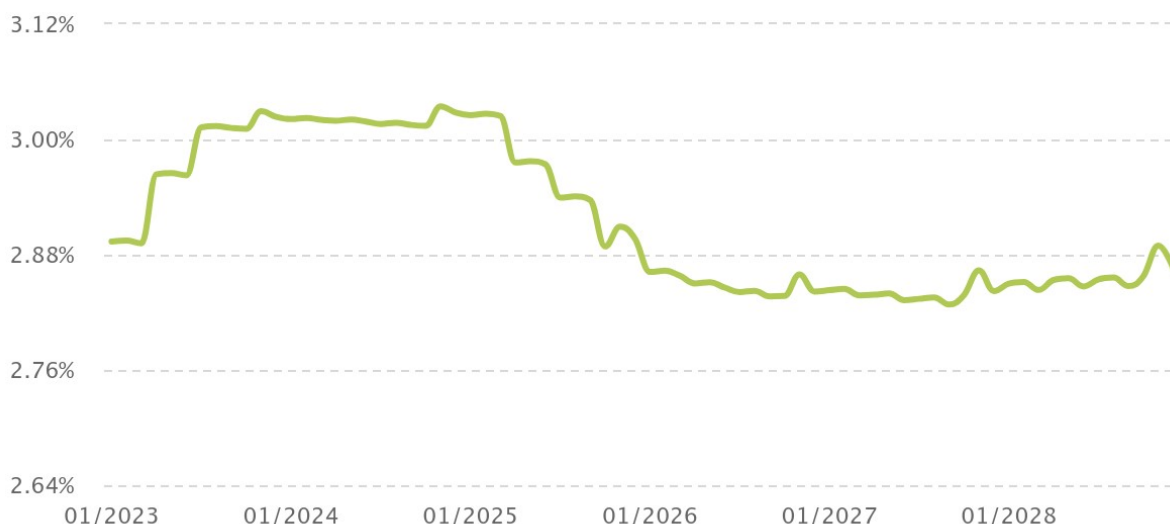
En 2025, un recours à l'emprunt à hauteur de 4,5 M€ est prévu, il sera équivalent au montant du capital remboursé. La situation qui vous est proposée résulte uniquement de l'encours existant.

Synthèse de la dette au 01/01/2025

Synthèse de la dette au 1/01/2025

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
40 777 876 €	3,03%	10 ans et 10 mois	5 ans et 7 mois	19

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



Le stock de dette de la Commune se compose de 19 emprunts qui comptabilisent un capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 de 40,8 M€ à un taux moyen de 3,03%.

Compte tenu des termes de ces contrats de prêt, la Commune aura totalement remboursé sa dette dans 10 ans et 10 mois. Cependant, la durée de vie moyenne de ces 19 lignes de prêt est de 5 ans et 7 mois.

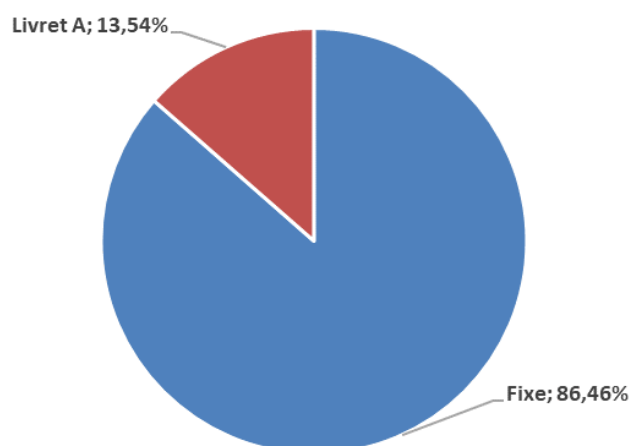
La dette par nature

Nature de dette	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Annuel)
Emprunts	19	40 777 876 €	3,03%

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2025 est entièrement composé d'emprunts. Aucun emprunt obligataire, notamment, n'est enregistré à ce jour.

La dette par type de risque

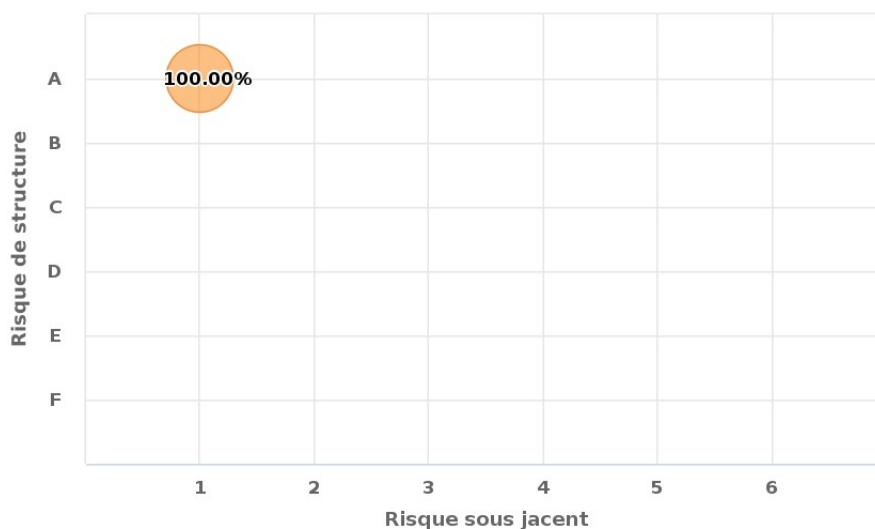
Type	Encours au 1/01/2025	% d'exposition	Taux moyen (Annuel)
Fixe	35 256 788 €	86,46%	2,89%
Livret A	5 521 088 €	13,54%	3,93%
Ensemble des risques	40 777 876 €	100%	3,03%



86% de l'encours, soit 35,3 M€, sont placés dans des emprunts à taux fixe dont le taux moyen annuel est de 2,89 %.

L'encours à taux dit « variable simple » est indexé sur le livret A pour 5,5 M€ à taux moyen de 3,93% compte tenu de la revalorisation de ce dernier ces derniers temps. Il représente 14 % de notre stock de dette au 1^{er} janvier 2025.

La dette selon la charte de bonne conduite



Au regard de la charte de bonne conduite Gissler, la dette de Bois-Colombes est entièrement sécurisée.

Rappel :

La charte de bonne conduite signée en 2009 entre les établissements bancaires et les collectivités locales et la circulaire du 25 juin 2010 ont permis de mettre fin à la commercialisation des produits structurés à risque. Cette charte comprend un tableau de classification des emprunts en fonction du niveau de risque.

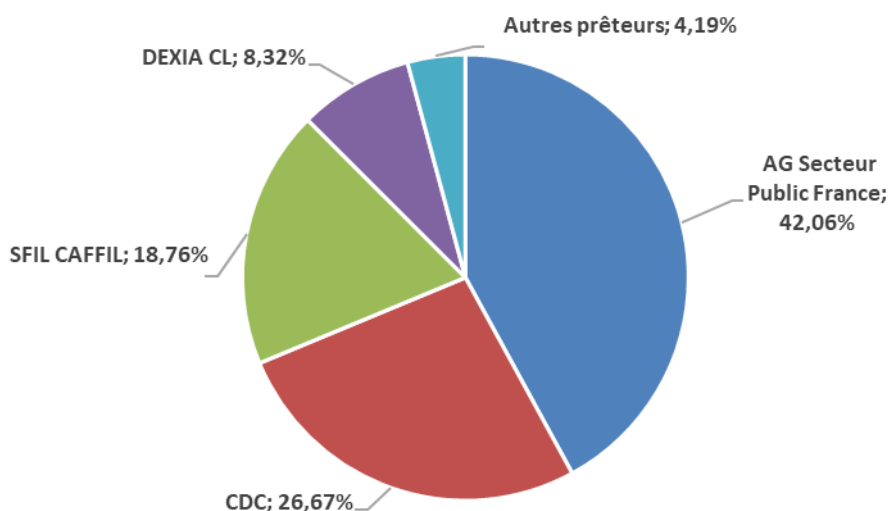
Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) de l'indice sous-jacent traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) de la structure exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, il existe une catégorie F6 qui regroupe les produits hors charte.

TYPLOGIE DE LA RÉPARTITION DE L'ENCOURS DE BOIS-COLOMBES

Structures	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euros	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecarts d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecarts d'indices hors zone euro	autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de contrats	19					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	40 777 875,81					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swap option)	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3, multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de contrats						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

La dette par prêteur

Prêteur	Capital restant dû	% du CRD
AG Secteur Public France	17 149 809 €	42,06%
CDC	10 877 269 €	26,67%
SFIL CAFFIL	7 650 489 €	18,76%
DEXIA CL	3 392 261 €	8,32%
Autres prêteurs	1 708 048 €	4,19%
Ensemble des prêteurs	40 777 876 €	100,00%



La dette par année

	2025	2026	2027	2028	2033
Capital payé	4 488 258 €	4 520 458 €	4 641 178 €	4 555 500 €	2 525 925 €
Intérêts payés	1 178 776 €	1 001 112 €	861 318 €	733 277 €	319 840 €
Taux moyen	2,93%	2,82%	2,81%	2,83%	2,94%

En 2025, l'annuité de remboursement de la dette représenterait 5,7 M€, 4,5 M€ de capital et 1,2 M€ d'intérêts. A périmètre constant, le taux d'intérêt moyen payé serait de l'ordre de 2,93 %.